

Demande déposée le 14/07/2024

N° DP 57 631 24S0186

Par : **Wetzel Yannick**  
Représenté par :  
Demeurant à : **139 RUE DE FRANCE  
57200 SARREGUEMINES**  
Pour : **Piscine**  
**Création d une piscine semi enterré de dimension  
intérieure 6m00\*3m50, de profondeur 1m35.  
réalisée en agglos de 0.20m(voir plans et coupe ci joints.**  
Sur un terrain sis à : **139 RUE DE FRANCE  
57200 SARREGUEMINES**  
Références cadastrales : **29 0377, 29 0378**

Surface de plancher : 0 m<sup>2</sup>

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,  
Et notamment le règlement de la zone Ub,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le règlement d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences approuvé par  
délibération en date du 15 novembre 2018,

Vu l'avis avec observations de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en date du 24 juillet 2024,

Vu la carte d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Moselle réalisée par le BRGM  
actualisée par la mission risques naturels,**ARRETE****ARTICLE 1 :**Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés sous réserve de respecter les prescriptions, observations, réserves et  
recommandations énumérées dans les avis visés ci-dessus et annexés au présent arrêté.**ARTICLE 2 :**Le pétitionnaire est informé que le terrain est situé dans une zone d'aléa de niveau moyen vis-à-vis de l'exposition au retrait-  
gonflement des sols argileux. La cartographie de ce risque (carte d'exposition établie par le BRGM, actualisée par la Mission  
Risques Naturels) ainsi qu'un guide relatif à la prévention des désordres dans l'habitat individuel peuvent être consultés sur le  
site <http://www.moselle.equipement.gouv.fr>, onglet politique publique, rubrique Sécurité, défense et risques, puis rubrique  
Risques majeurs.

SARREGUEMINES, le 24.07.2024

Le Maire,

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué**Christian DIETSCH**